

RAPPORT GENERAL DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

ANNEE 2024

Conformément au mandat qui m'a été confié par l'Assemblée Générale en date du 16 février 2019 de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade, j'ai procédé à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

La vérification a porté sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.
La comptabilité est tenue sur le logiciel Basicompta.

Tous les documents nécessaires à cet examen ont été mis à ma disposition et j'ai pu, dans de bonnes conditions, effectuer les contrôles et vérifications en respectant les principes de diligence généralement admis.

J'ai procédé à la vérification des dépenses enregistrées par le pointage aléatoire avec les documents justificatifs de base, et obtenu les détails et renseignements nécessaires.

Le solde de banque est conforme aux extraits de compte.

L'examen et la comparaison des justificatifs avec les livres comptables me permettent d'obtenir une assurance raisonnable quant à l'absence d'anomalie significative, qu'elle résulte de fraude ou d'erreur.

Commentaires

Le résultat est déficitaire de 24 878.61 €, contre un déficit de 29 733.75 € en 2023. Cette amélioration provient de variations sur les postes suivants :

- Autres services extérieurs : une baisse d'environ 32% de ce poste répartie entre les rémunérations d'intermédiaires et honoraires et les frais de déplacement, les autres sous-postes ayant une valeur peu significative dans le total.
- Charges de personnel : l'augmentation de 11% constatée en 2023 s'est accentuée pour arriver à 34% en 2024. Cela est dû au maintien de 3 salariés jusqu'en décembre 2024 (au lieu d'avril 2024 prévu initialement). Une baisse conséquente de ce poste devrait être constatée en 2025.
- Prestations de services : une baisse de 23% est à noter, largement compensée par une augmentation des produits des activités annexes (56%) et des subventions d'exploitation (99%).
Malgré une hausse des produits d'exploitation, le résultat d'exploitation reste déficitaire. La baisse des charges personnel devrait rééquilibrer partiellement le budget en 2025. Mais pour arriver à l'équilibre, il faudra soit trouver de nouvelles recettes, soit réduire certaines charges.

Concernant les comptes de bilan, il est à noter une hausse de 10% des dettes fournisseurs et une baisse de 8% des créances et de la trésorerie. Mais cela ne remet pas en cause l'équilibre financier.

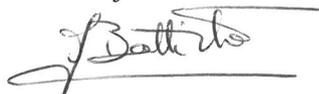
Concernant les documents fournis par les intervenants, le tableau de suivi reprenant les différents documents demandés (attestation URSSAF, carte professionnelle, carte grise, attestation d'assurance...) a été mis en place. Il convient de le tenir à jour (ajout des nouveaux intervenants, demandes des documents échus...), afin que la tenue de ce tableau ait une certaine utilité.

Conclusion

Au terme de ma mission, et compte tenu de ce qui précède, j'estime que les comptes annuels de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade clos le 31 décembre 2024 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Je propose que l'Assemblée Générale approuve sans réserve les comptes de l'exercice 2024 et donne quitus au Comité Directeur.

Fait à Gardanne
Le 31 janvier 2025



Jocelyne BATTISTA